



Affaire 01-250522

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2022

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 mai 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **17**

Absents : 05

Procurations : 07

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-cinq mai** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Joan DORO 4^{ème} adjoint – Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie NALEM conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Affaire 01-250522

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2022

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2022.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 06 avril 2022,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux le **SIX AVRIL** à **DIX-SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Johnny PAYET**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) :

Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint à Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint

Le nombre de présents est de **21** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **M. Victorien JUSTINE** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rubriques
Affaire 01-060422 Report approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022
Affaire 02-060422 Approbation compte de gestion 2021
Affaire 03-060422 Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2021
Affaire 04-060422 Budget Principal ville – Affectation du résultat constaté au CA 2021 sur le budget 2022
Affaire 05-060422 Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Vote du CA 2021
Affaire 06-060422 Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du CA 2021
Affaire 07-060422 Budget annexe des pompes funèbres – Vote affectation du résultat au CA 2021 sur le budget 2022
Affaire 08-060422 Budget Principal – Approbation du budget primitif 2022
Affaire 09-060422 Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du BP 2022
Affaire 10-060422 Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Approbation du BP 2022
Affaire 11-060422 Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs
Affaire 12-060422 Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2022
Questions diverses

--ooOoo--

Affaire 01-060422

Report approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022 lors d'une séance ultérieure.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élue délégué, à effectuer les démarches y afférentes

--ooOoo--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM01-25052022-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Affaire 02-060422
Approbation compte de gestion 2021

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **4 CONTRE** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

PREND ACTE du compte de gestion 2021 présenté par le comptable public

ARRETE les comptes de gestion 2021 du budget principal, des budgets annexes des Pompes Funèbres et du Lotissement de la Petite Plaine

--ooOoo--

Affaire 03-060422
Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2021

Observations : Néant

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE 1ère adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER) et 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote.

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget principal,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-060422
Budget Principal ville – Affectation du résultat constaté au CA 2021 sur le budget 2022

Observations : Néant

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE 1ère adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2021 du budget principal sur le budget primitif 2022

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM01-25052022-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Affaire 05-060422

Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Vote du CA 2021

Observations : Néant

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine présenté ci-dessus au niveau des chapitres,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 06-060422

Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du CA 2021

Observations : Néant

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget annexe des pompes funèbres présenté ci-dessus au niveau des chapitres,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-060422

Budget annexe des pompes funèbres – Vote affectation du résultat au CA 2021 sur le budget 2022

Observations : Néant

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2021 du budget annexe des Pompes Funèbres sur le budget primitif 2022,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM01-25052022-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Affaire 08-060422

Budget Principal – Approbation du budget primitif 2022

Observations : Néant

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

La semaine dernière lors de la présentation du CA, j'avais terminé par cette conclusion : l'épargne nette était en mauvais état et elle ne permettait pas l'autofinancement de l'investissement. J'entends ici et là dire que, pour l'instant c'est difficile mais, que l'année prochaine ce sera « le pactole » alors que selon moi la situation est dramatique. Ce budget là est le plus gros budget de la mandature et de toutes les mandatures qui ont précédées (on tourne autour de 30 millions). Une commune comme L'Etang-Salé avait un budget de 24 millions alors que nous nous sommes largement au-dessus. Les quelques petites économies portent sur le CCAS et les associations et ce n'est pas avec cela que nous ferons de belles choses et mieux gérer le budget. Je reste persuadé qu'on est sur une ligne rouge et je nous vois mal réussir ce challenge qui me semble trop élevé.

M. Steven BAMBA :

Je l'avais dit la semaine dernière que l'analyse de risques concernant ces projets financés a été faite bien en amont. Dans les prochains jours, je vous invite à surveiller les annonces dans les journaux parce que nous allons avoir un rythme de publication, pratiquement tous les 3 à 4 jours, des AAPC pour ces travaux. Pour la piscine, c'est déjà lancé et, dans l'absolu, nous aurions pu poser la première pierre dès vendredi prochain si nous n'avions pas eu ce décalage en termes de prix. Pour les autres projets qui ont une durée temporelle beaucoup plus courte que la piscine, on est largement dans le calendrier avec un démarrage des opérations au mois de Juin de cette année. Les radiers c'est 5 à 6 mois de travaux seulement, la médiathèque une fois que le gros œuvre est fait vous allez voir le bâtiment pousser en une semaine sur la parcelle. Vous avez ensuite le stade Adrien Robert où les travaux ne sont pas complexes. On a sélectionné des projets qui sont faciles, au-delà de la piscine, pour être dans les temps.

M. le Maire :

Quand on remettra les clefs de la collectivité en 2032, il faut savoir que la trésorerie sera parfaite pour les prochains qui viendront gérer cette commune. Il nous faut investir, prendre des risques et avancer.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), **VOTE** le projet de budget primitif 2022 du budget principal de la Ville présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 09-060422

Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du BP 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), **VOTE** le projet de budget annexe des Pompes Funèbres 2022 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
APPROUVE le budget primitif 2022 budget annexe des Pompes Funèbres,
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 10-060422

Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Approbation du BP 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), **VOTE** le projet de budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine 2022 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine,
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 11-060422

Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

On aurait aimé revoir le partage des miettes aux petites associations. Par exemple « Kan la plaine lé gadiamb », a-t-elle demandé une subvention ou pas ? Si non, pourquoi faire allusion à ces associations ?

M. Jean-Claude DAMOUR :

Il faut savoir que pour toutes les associations qui se créent, nous leur laissons un an d'activité sans subvention. On leur attribue une subvention l'année d'après car il y en a qui disparaissent au bout de 6 mois. S'ils proposent une activité nous pouvons les aider.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** (Sabine IGOUFFE ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 12-060422

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM01-25052022-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je reviens sur la subvention attribuée au Club d'Athlétisme que je trouve insuffisante par rapport aux autres. N'y a-t-il pas moyen de revoir légèrement à la hausse ? Vous connaissez mieux que moi le travail que cette association accomplit dans le domaine sportif à La Plaine des Palmistes. Je ne connais pas d'autres associations à part l'école de musique qui ont des adhérents dès leur plus jeune âge.

M. Jean-Claude DAMOUR :

A notre arrivée, Mme CHAILLOT ne travaillait pas et aujourd'hui elle travaille. L'année dernière pas mal d'actions n'ont pas été menées, donc nous avons pu garder quand même une certaine somme. En fin d'année, nous leur avons réattribué cette somme. Si on donne de l'argent à tout va sans faire de suivi, l'opposition sera en mesure de faire des réflexions négatives. Si demain ils organisent d'autres événements, je serai présent. Ce n'est pas parce que ma femme est adhérente dans ce club que je dois lui attribuer des subventions. Nous avons des comptes à rendre et essayons de faire du mieux que nous pouvons. Ce n'est pas parce que je viens d'ailleurs que je n'ai pas d'affection pour ce club.

Mme Joëlle DELATRE :

Est-ce que chaque association présente un projet qui correspond aux objectifs du projet éducatif global ?

Mme Sonia ALBUFFY :

En ce qui concerne le projet éducatif sur l'environnement, des associations de La Plaine des Palmistes y étaient déjà intégrées. Nous fonctionnons par rapport à chaque thème sur le partenariat avec les associations. Donc oui, certaines associations rentrent dans ce projet éducatif global par rapport à nos objectifs, à nos thèmes sur l'environnement. Ce projet n'est pas figé donc au fur et à mesure dans l'avancement nous incluons les associations.

Mme Joëlle DELATRE :

Nous attendons avec impatience la signature de la charte.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** (Sabine IGOUFFE ne prenant pas part au vote),

APPROUVE les termes du présent rapport,

APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser à l'établissement public et aux associations,

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Questions diverses

M. Jean-Yves VACHER :

J'ai sincèrement l'impression de royalement perdre mon temps parce que ceci aurait pu être évité. Ce problème de document rejoint ce que nous avons dit au conseil municipal de la semaine dernière c'est

Accusé de réception en préfecture
902214540223001
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

à-dire des documents mal rédigés, durs à suivre, où qui sont quelquefois tellement réduits. Tout travail mérite contrôle et si personne n'a pu vérifier qu'il y avait une erreur, il appartient au DGS de contrôler. Ceci étant, ce n'est pas une accusation personnelle, mais c'est un problème de fonctionnement à résoudre.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Nous avons eu des remarques d'un élu la semaine dernière qui parlait de spectateurs et de joueurs sur le terrain. J'ai envie de vous dire : nous spectateurs, nous voyons ce qui se passe sur le terrain. Nous voyons aussi quand cela ne va pas ou quand tout va bien. Nous devons garder cette liberté de nous exprimer sans être montrés du doigt de manière assez maladroite et continuer à travailler dans cette transparence et avec un langage respectueux à l'égard de tous les élus. Vous pouvez compter sur notre présence pour vous alerter. Nous restons dans cette méthode de transparence de langage respectueux à l'égard de tous les élus. Il n'y a pas de phraseurs dans cette salle mais des élus qui s'expriment et nous, nous sommes là pour nous exprimer.

M. Steven BAMBA :

Personnellement, la semaine dernière j'estime que vous n'avez pas perdu votre temps parce que ces deux derniers jours avec les services on a pu grâce à vos délibérations et grâce à vos remarques aussi travailler sur les dossiers de financement à déposer auprès de l'Union Européenne. Ils ont été déposés ce matin même et réceptionnés par le guichet. Demain matin, la piscine municipale repasse en commission locale de suivi pour examen du financement sur lequel vous avez délibéré la semaine dernière. Je tiens à vous en remercier parce que c'est vrai que ce conseil était assez long mais il a été quand même productif et a permis de faire avancer les projets de La Plaine des Palmistes. Je prends note à titre personnel et je m'en suis excusé auprès de M. le Maire, c'est que certaines mentions sont tellement automatiques dans les rapports qu'on se dit que c'est forcément présent et malheureusement ce ne fût le cas. Je ne jette ici la pierre à personne parce que je sais aussi la charge de travail qui est la nôtre au quotidien. Malgré tout quand je regarde les budgets qui ont été votés lors de cette mandature, ils ont été votés en 2020 et 2021, selon la même forme, même délibération, et pourtant, les annexes n'étaient pas jointes, aucune remarque n'a été faite. Néanmoins, cette année on prend en compte parce qu'étant juriste de formation, je veux limiter le risque au maximum. Et, quand on remonte encore dans l'historique on se rend compte que sous d'autres mandatures 2008-2014/ 2014-2020 des budgets ont été validés sans annexes pour autant. Est-ce que ces budgets étaient faux, insincères ou irréguliers ? Je ne pourrai pas répondre à ces questions parce que je n'étais pas là. Néanmoins, ils ont été votés en l'état et je crois que cela a permis à La Plaine des Palmistes d'avancer à l'époque. Aujourd'hui c'est ce qu'il faut faire.

M. Jean-Claude DAMOUR :

M. Saint-Lambert, vous venez de parler de quelque chose d'important : le respect. C'est un mot que j'apprécie beaucoup mais j'ai été malheureusement un peu déçu de voir sur les réseaux sociaux votre photo montage concernant M. le Maire. Est-ce que vous pensez que c'est avoir du respect pour nous ?

Mme Joëlle DELATRE :

Nous ne sommes ni des ennemis ni des sujets mais des citoyens responsables soucieux de suivre le développement de notre commune.

M. le Maire :

J'ai remercié les collègues (je dis bien des collègues et non des opposants) de la remarque qui nous a permis d'éviter la catastrophe. Je pense que c'est du bon sens et je n'ai jamais considéré aucun collègue comme des sujets ou des amateurs. Je vous ai toujours respecté et je continuerai ainsi tant qu'il le faudra. Merci pour votre compréhension.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2022 est levée à 19h30.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM01-25052022-DE
Déposé en préfecture le 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	IGOUFE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint 	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale 	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal 	LEGER Sylvie Conseillère Municipale 	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 		